

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN

Ce CDEN se tient dans un contexte de crise profonde générée par l'accumulation de contre réformes imposées par ce gouvernement, qui s'ajoutent à toutes les précédentes.

Aujourd'hui, la colère et l'exaspération des collègues est à son comble et le désespoir mène parfois à l'irréparable, comme en atteste le geste de Christine Renon, directrice à Pantin. Son suicide a profondément bouleversé les personnels de l'Education Nationale. Le courrier qu'elle a laissé décrit de manière précise sa souffrance au travail et pose les responsabilités des politiques gouvernementales à travers les réformes successives, la surcharge de travail et l'amoncellement des tâches nouvelles pour les directeurs d'école.

Christine Renon, Frédéric Boulé à Nice le même jour, et avant Laurent Gatier à Chamalières, Jean Pascal Vernet à Barrême, Jean Willot à Eaubonne... les suicides se multiplient. Combien faudra-t-il encore de morts ?

Pour la première fois, l'Administration a révélé lors du CHSCT ministériel que 58 personnels se sont donnés la mort au cours de l'année scolaire précédente, déjà 11 depuis cette rentrée ! Et combien d'autres les années précédentes ? Combien d'autres qui ne sont pas déclarés par l'Education nationale afin de camoufler l'ampleur ainsi que la responsabilité de l'Institution ?

Malgré nos alertes, depuis des années, la maltraitance institutionnelle, n'a cessé de se développer : paperasserie et saisies informatiques à n'en plus finir, « réunionite », « évaluationnite », augmentation des effectifs, immixtion des élus politiques dans l'institution scolaire en particulier concernant les rythmes scolaires, absence de médecine du travail et de médecine scolaire, manque criant d'enseignants spécialisés et de titulaires remplaçants, suppression de toutes les aides administratives à la Direction d'école, réformes du collège et du lycée, et face à la calomnie et aux agressions, c'est la politique du « pas de vague », voire de la mise au banc des accusés par la hiérarchie au lieu de la protection des personnels... et pour ceux qui s'arrêtent, épuisés, le jour de carence les sanctionne d'un retrait de salaire !

En plus des tâches indues, de l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes, nous soulignons en particulier, deux facteurs majeurs de dégradation des conditions de travail :

1. les conséquences néfastes de PPCR, avec ses RDV de carrière et des évaluations individuelles aux conséquences désastreuses sur le déroulement de carrière. Ce qui mine plus encore le moral des enseignants qui le vivent comme une « non reconnaissance » et une grande injustice. Concrètement, comment peut-on accepter et comprendre qu'un enseignant ayant obtenu dans sa grille de compétences 8 items « très satisfaisant », 2 items « satisfaisant » et 1 item « à consolider » puisse obtenir une appréciation finale « à consolider » et soit invité à entreprendre ensuite un parcours de remédiation dans le cadre d'un accompagnement pédagogique ? Le caractère arbitraire et dévalorisant de cette évaluation atteste que FO a eu raison de ne pas signer ce protocole dont nous demandons toujours l'abrogation !

2. les conséquences terribles de l'inclusion scolaire par défaut dans les classes ordinaires : cela perturbe les conditions de travail dans ces classes, empêchant parfois tout enseignement, désespère les enseignants démunis et ne correspond pas aux besoins particuliers de ces élèves. Nous exigeons la création des postes et des classes spécialisées nécessaires et le respect des recommandations de la MDPH.

*Face à ce constat, quelle est la réponse de notre Administration ?*

La réaction du ministre de l'Éducation nationale suite au décès de Christine Renon, un tweet 5 jours plus tard, est à l'aune de cette maltraitance institutionnelle.

Un drame que le Ministre Blanquer voudrait instrumentaliser en réintroduisant les EPEP, alors qu'il avait été contraint de retirer les EPSF de sa loi, face à la mobilisation des personnels.

Ce projet, préparé par la députée Cécile RILHAC, consiste à regrouper plusieurs écoles en supprimant des postes de directeurs, répondant ainsi aux exigences de réduction de postes de fonctionnaires et en conservant des directeurs d'établissement avec un statut, chargés de faire passer les contre réformes, rejetées par toute la profession.

En CHSCT, CSTD et CDEN, Force Ouvrière n'a cessé d'alerter sur la dégradation des conditions de travail des personnels et des directeurs en particulier.

Alors que les personnels exigent des réponses immédiates, le Ministre répond par l'élaboration d'un questionnaire et la mise en place d'un « grand débat ». De qui se moque-t-il ?

Ce n'est pas un comité de suivi pour un statut de directeur qui répondra aux revendications des personnels, exprimées de façon précise par notre collègue Christine Renon dans la lettre qu'elle a laissée.

FO n'a pas vocation à aider le ministère à mettre en place un tel questionnaire et ne co-organisera pas un « grand débat » mais nous demandons la satisfaction immédiate des revendications des directeurs d'école et en particulier :

- Une amélioration significative des quotités de décharge
- Une réelle revalorisation indiciaire : 100 points d'indice pour tous les directeurs
- La mise en place d'une aide administrative avec un vrai salaire et un vrai statut de la Fonction publique
- Le respect du décret de 1989 sur les missions des directeurs contre la surcharge des tâches administratives.

Au Comité Technique Ministériel d'hier était étudié « les lignes directrices de gestion ministérielle » en application de la loi de transformation de la fonction publique. Le Ministre confirme la suppression des compétences des CAP en matière de mobilité des enseignants puis de l'avancement. Ces éléments de carrière seront désormais sous le contrôle direct et exclusif de l'Administration et l'enseignant sera seul face aux erreurs et aux pressions de sa hiérarchie.

C'est une attaque en règle portée contre les droits des personnels, le rôle des délégués du personnel élus, contre les syndicats et contre le statut des fonctionnaires d'Etat !

Avec la FSU, l'UNSA, la CFDT, la CGT et le SNALC, FO a voté contre ce texte qui dynamite plus d'un demi-siècle de gestion paritaire de la Fonction publique et nous avons proposé un vœu réaffirmant notre « opposition aux principes hérités de la loi du 6 août 2019 » en rappelant notre « attachement à l'égalité de traitement des agents pour tous les éléments de leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion » et donc au maintien et au renforcement des commissions administratives paritaires.

Enfin, ce CDEN se tient dans un contexte particulier où le gouvernement entend supprimer l'ensemble des 42 régimes de retraites dont notre Code des pensions civiles et militaires, avec pour conséquence une baisse considérable du montant des pensions pour l'ensemble des personnels et des travailleurs de toutes catégories.

Le mandat de FORCE OUVRIERE est clair : cette réforme ne doit pas passer ! Nous sommes contre un système universel par points et pour la défense de tous les régimes existants. C'est pourquoi notre syndicat s'engage dans la préparation de la grève, avec l'ensemble des salariés, à partir du 5 décembre pour défendre les retraites par répartition et repousser le projet Macron-Delevoye.

Je terminerai ma déclaration en répondant par des revendications précises au point 3 de l'ordre du jour de ce CDEN. Attaché à la défense des conditions de travail des collègues et à la défense de l'école de la République, FORCE OUVRIERE exige

- l'abrogation de la loi Blanquer et l'abandon de PPCR,
- la création des postes nécessaires pour diminuer le nombre d'élèves par classes et les remplacements
- la création des postes d'enseignement spécialisé et le respect des notifications de la MDPH, la création de postes de médecins et d'infirmières scolaires pour assurer la prévention
- le recours aux personnels uniquement sous statut de la Fonction publique et l'intégration des contractuels
- le respect de l'école maternelle, concurrencée et remise en cause par de nouvelles structures privées, dont les jardins d'éveil, pouvant accueillir des enfants jusqu'à 6 ans.
- le respect du bac comme diplôme national, anonyme, ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur, clé de voûte de tout le système et contre la mise en place des E3C, facteur de stress qui préfigure une surcharge de travail considérable. A court terme, des postes et des disciplines d'enseignement, y compris, sont menacés.
- l'abrogation de la réforme du lycée qui fait disparaître le groupe classe et pose le problème de l'organisation des conseils de fin de trimestre.
- la création de postes statutaires pour l'orientation des élèves
- le refus que les enseignants assurent l'orientation scolaire
- l'abandon de la loi dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui, en lieu et place de l'instruction sous statut scolaire, institue l'apprentissage dans les lycées professionnels
- L'arrêt de la fusion ou le rapprochement des académies qui entraîne pour les personnels administratifs des changements de fonctions sous la contrainte et à termes des suppressions de postes massives.

Je vous remercie pour votre attention.